



# Avis de tir

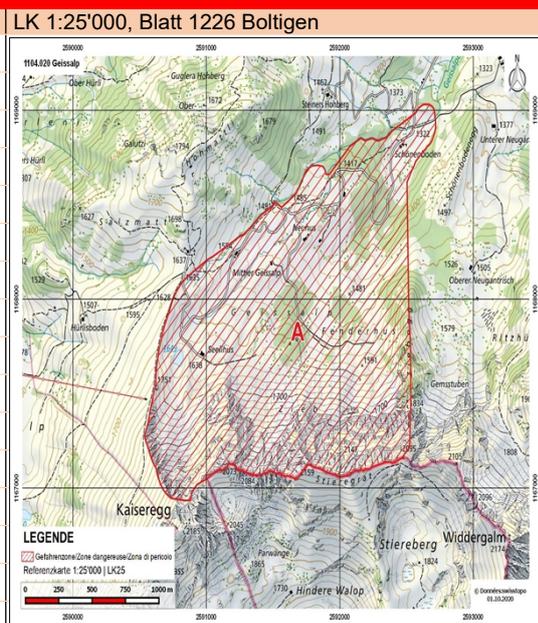
## Geissalp

Geissalp Juni 2025

ID : 1104.020

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes
Di 01.06.25	Pas de tirs		
Lu 02.06.25	Pas de tirs		
Ma 03.06.25	Pas de tirs		
Me 04.06.25	Pas de tirs		
Je 05.06.25	Pas de tirs		
Ve 06.06.25	Pas de tirs		
Sa 07.06.25	Pas de tirs		
Di 08.06.25	Pas de tirs		
Lu 09.06.25	Pas de tirs		
Ma 10.06.25	Pas de tirs		
Me 11.06.25	Pas de tirs		
Je 12.06.25	Pas de tirs		
Ve 13.06.25	Pas de tirs		
Sa 14.06.25	07:00 - 18:00	A	Commission de formation Chasse
Di 15.06.25	Pas de tirs		
Lu 16.06.25	Pas de tirs		
Ma 17.06.25	Pas de tirs		
Me 18.06.25	Pas de tirs		
Je 19.06.25	Pas de tirs		
Ve 20.06.25	07:00 - 18:00	A	Commission de formation Chasse
Sa 21.06.25	Pas de tirs		
Di 22.06.25	Pas de tirs		
Lu 23.06.25	Pas de tirs		
Ma 24.06.25	Pas de tirs		
Me 25.06.25	Pas de tirs		
Je 26.06.25	07:00 - 20:00	A	Service des forêts et de la nature
Ve 27.06.25	07:00 - 20:00	A	Service des forêts et de la nature
Sa 28.06.25	Pas de tirs		
Di 29.06.25	Pas de tirs		
Lu 30.06.25	Pas de tirs		



**A Geissalp (Ziel-Stellungsm/NGST)**

**Spécial** **Armes:** Fass, pist, mitr 12.7mm, Panzerfaust, plf, pét hurl, gren main, explosif, armes de chasses, Stinger Training System  
Le passage par les sentiers Salzmatt-Geissalp-Schönenboden, Salzmatt-Kaiseregg puis Schönenboden-Gantrischli est assuré.  
Il faut compter avec des temps d'attente.

### MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

### Projectiles non éclatés



#### 1. Ne jamais toucher

Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



#### 2. Marquer l'emplacement

Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



#### 3. Annoncer la découverte

Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous [www.schadenzentrumvbs.ch](http://www.schadenzentrumvbs.ch)
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

### Renseignements/Informations

Responsable place de tir : **+41 79 479 54 05**

Lien internet

Responsable publication : **+41 58 481 54 42**

<https://www.armee.ch/avisdetir/1104.020>

Édition du 22.05.2025

Cdmt resp : Secteur de coordination 11

